

Publié sur le site internet le 30/30/2023

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 30/03/2023

N° unique de télétransmission 078-200081370-20230322-D-2023-03-001-DE

Délibération N° 2023.03.001

OBJET : ASS – REMPLACEMENT DU COLLECTEUR ZA FONTAINE CHAUDE A ABLIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à 18h00

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Président du **Seasy**.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra AVENEL François BARDIN Dominique BERNIER Didier BICENKO Katherine COPETTI Isabelle COQUELLE Daniel GODEAU Hervé KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PORTHAULT Jérôme SAISY Hugues TROGER Jacques	X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José SARRAZIN Fabrice	X X	X X	X X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine MOUSSY Corinne	X X		X X
	TOTAUX	20 (- pouvoir)	20 (- pouvoir)	18 (- pouvoir)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint
-----------------------------------	---

Absents excusés : Arnaud BAGUENIER ; Xavier HENRY.

S'agissant d'une deuxième convocation, le quorum n'est pas requis.

Madame Isabelle COPETTI est élue secrétaire de séance.

<i>Date convocation</i>	16/03/2023
<i>Nombre délégués en exercice</i>	34
<i>Nombre délégués prenant part au vote</i>	18
<i>Pour</i>	18
<i>Contre</i>	-
<i>Abstentions</i>	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le 11^e programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;

VU le programme triennal de Voirie et réseaux divers du Conseil départementale des Yvelines au titre de 2020 - 2022

VU le Schéma Directeur d'Assainissement en cours d'élaboration sur le territoire du syndicat et plus particulièrement sur le territoire de la commune d'Ablis ;

VU les opérations d'investissement inscrites au budget du service assainissement ;

CONSIDERANT l'urgence à remplacer le collecteur principal de la Ville d'Ablis situé Zone d'activités de la Fontaine Chaude et implanté dans la berge du Ru du Perray qui est en très mauvais état ;

CONSIDERANT la prorogation du programme Voiries et réseaux Divers du Conseil départemental des Yvelines jusqu'en juin 2023

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'opération de remplacement du collecteur principal de la ville d'Ablis situé Zone d'activités de la Fontaine Chaude, pour un montant de 468.674 € HT.

DECIDE de solliciter de l'Agence de l'Eau seine Normandie une subvention au titre des Réseaux d'Assainissement, s'élevant à 187.469 € soit 40% du montant des travaux subventionnables.

DECIDE de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme Voiries et Réseaux Divers 2020 – 2022 d'aide aux communes et structures intercommunales, s'élevant à 140.602 €, soit 30% du montant des travaux subventionnables.

S'ENGAGE à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux figurant dans le dossier qui sera annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux sous Charte Qualité.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

SOLLICITE les autorisations de démarrage anticipé, avant notification des subventions, compte tenu du caractère d'urgence de ces travaux.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 23 du budget 2023.

CHARGE Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines et à Madame la Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Fait à Ablis, le 23 mars 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

